

Charte Ethique

La présente charte permet de formaliser et de communiquer les règles de Conduite applicables à tous les salariés du Groupe Canavese quel que soit leur statut.

Préambule :

C'est en 1976 que René, Jean-Pierre et Gérard Canavese décident de créer leur entreprise, spécialisée dans le négoce des fruits et légumes, et ouvrent leur premier entrepôt à Aubagne en Provence (13).

Cinq ans plus tard, la création d'une 1ère plate-forme régionale d'éclatement apporte une nouvelle dimension à l'entreprise qui, en 1988, devient le GROUPE CANAVESE "La Force Verte".

La plate-forme d'Aubagne, agrandie et modernisée (15 000 m²), devient le siège du Groupe.

Aujourd'hui, Canavese est un des groupes leader français dans le secteur des fruits et légumes frais, avec 11 implantations régionales, 4 sites de production en Afrique, 3 sites de mûrissage, une équipe de 400 personnes en France, et un savoir-faire reconnu dans l'ensemble des métiers de la filière : production, importation, distribution, expédition, mûrisserie, transport & logistique.

Extrait de la politique qualité du Groupe :

*« **Priorité clients, Maîtrise de l'amont, Respect de nos engagements**, sont depuis toujours trois valeurs fondamentales pour CANAVESE. Notre entreprise a l'ambition depuis quelques années de **développer ses segments de clientèle et d'être reconnue comme spécialiste** dans chacun d'entre eux. .../... Notre **Système Qualité** doit nous conduire à l'**amélioration continue** de nos performances et de notre compétitivité. Il nous faut pour cela **adapter** de façon permanente nos outils, méthodes, et processus de fonctionnement. Cette évolution doit se faire en respectant **les exigences du client**, les **exigences réglementaires** et légales et même plus que ça, en respectant une **éthique de fonctionnement**, principe même de notre travail pour **le respect de nos partenaires.** »*

NOS PRINCIPES

Prévention du travail des enfants

- *Le Groupe Canavese n'a pas recours au travail des enfants.*

Des documents permettant d'attester l'âge de tous les salariés/travailleurs sont disponibles

Le travail des enfants est un travail exercé par un enfant quoi compromet son droit à une croissance et à un développement sains et qui l'empêche d'accéder à une éducation de qualité

L'âge minimum pour travailler est défini par la législation nationale et correspond à l'âge pour lequel une personne peut être employée à temps plein, et peut varier selon le pays.

Respect des Droits des salariés

- *Préserver la diversité dès l'embauche et durant toute la vie de l'entreprise.*

Chacun de nous doit veiller à ne pratiquer aucune discrimination basée sur le genre, la race, le handicap, la situation familiale, les préférences sexuelles, l'âge, les origines sociales et culturelles, les opinions politiques, philosophiques et religieuses.

- *Garantir l'égalité des chances et des salaires, à compétences égales et tâches à accomplir similaires (hommes/femmes)*
- *Encourager le **dialogue social** avec les instances représentatives du personnel*
- *Se comporter avec chacun avec **respect et courtoisie**, deux valeurs qui concourent à des relations humaines de qualité*
- *Ne pas enfreindre d'une part l'atteinte aux droits et à la dignité de chacun, et d'autre part l'altération de la santé physique ou morale, en **réprimant** toutes formes de **harcèlement**.*

Santé et sécurité au travail

- *La **santé** est notre bien le plus précieux. C'est pourquoi nous menons une politique active de suivi et de prévention des risques et des accidents via la mise en place d'audits sécurité, l'information et la formation du personnel et le contrôle à l'exposition aux substances dangereuses.*
- *Chacun doit prendre soin de sa **santé** et de sa **sécurité**, ainsi que celle des autres personnes concernées par ses actes ou ses omissions au travail.*

Sécurité et qualité des produits

- *La **qualité** de l'ensemble de nos produits et la satisfaction de nos clients sont au cœur même de notre politique qualité. Nous nous engageons à commercialiser des produits **compétitifs, sûrs, légaux** et de **haute qualité** de façon à conforter notre position parmi les leaders du commerce en fruits et légumes frais et asseoir un nouveau positionnement dans les autres produits distribués (marée, viande, bof).*

Confidentialité

- *Chacun est tenu d'exécuter son contrat de travail de bonne foi, avec **loyauté** et dans la **confidentialité**.*

Respect de l'environnement

- *Notre planète est fragile et la **protéger** est un gage de **pérennité** pour notre activité. La protection de l'environnement, la sauvegarde des ressources naturelles, l'amélioration des conditions de culture qui y sont associées font aussi partie des priorités du groupe Canavese.*
- *Sur nos différents sites, nous nous employons à associer ces **règles environnementales** à nos bonnes pratiques de fabrication. L'amélioration de nos procédés industriels, la maîtrise de nos consommations et de nos rejets (ex. Charte CO², réduction du gaspillage, tri sélectif des déchets,..) sont autant d'actions menées pour diminuer l'impact de notre activité.*
- ***Bonnes pratiques agricoles** : nous nous employons dans nos approvisionnements à favoriser les fournisseurs ayant des labels éco-responsables (HVE, Vergers écoresponsables, Global gap, ...).*

Respect des animaux

- Nos fournisseurs de produits ou matières premières issues de l'élevage d'animaux s'engagent à ce que le **bien être des animaux** en question soit **préservé** tout au long de la chaîne d'approvisionnement (élevage, transport, abattage,...).

Relation avec les clients et fournisseurs

- Les collaborateurs s'engagent à **maintenir** des relations avec nos clients et fournisseurs de façon **solide et durable**, fondées sur la confiance, l'intégrité et l'intérêt mutuel notamment au travers de notre charte éthique fournisseur.

Respect des lois

- Cette charte ne se substitue pas à la législation nationale et internationale. Sur nos différents sites, nous nous engageons à appliquer les **lois et règlements** en vigueur ainsi que les **conventions internationales** en matière de protection des travailleurs.

Fait à Aubagne, le 19 septembre 2019,

Gérard Canavese
Président Directeur Général

